



## Communiqué de presse

**Jeudi 4 octobre 2012**

### **Résultats du troisième concours du prix « Infrastructures pour la mobilité et la biodiversité »**

*Convention IDRRIM-MEDDAT du 25 mars 2009*

Sous l'égide de l'Institut des routes, des rues et des infrastructures pour la mobilité (IDRRIM), un concours « Infrastructure pour la mobilité et la biodiversité », est organisé dans le cadre d'une convention liant les professionnels de la mobilité avec le ministère en charge de l'écologie. Ce concours vise à récompenser les initiatives prises en faveur de la biodiversité par les acteurs impliqués dans la conception, la construction, l'entretien et l'exploitation des infrastructures routières, voiries diverses ou aménagements urbains.

Les concepteurs d'infrastructures ont le choix pour postuler dans les cinq catégories suivantes :

- grand paysage et biodiversité ;
- continuités écologiques ;
- sensibilisation et communication des acteurs, riverains et usagers ;
- entretien et gestion des infrastructures ;
- petits projets mettant en œuvre le génie écologique.

Suite à un appel de candidatures le plus large possible relayé par la presse, 15 dossiers ont été reçus provenant d'entreprises, de collectivités territoriales, de communautés de communes et de services de l'État et ont été examinés par une équipe technique et un jury.

Le jury composé de 18 personnalités, s'est réuni sous la présidence de Philippe LAGAUTERIE<sup>1</sup> le 14 septembre 2012 et a examiné dans chaque catégorie les dossiers selon les critères suivants :

- connaissance des territoires concernés au regard de la biodiversité (faune, flore...),
- pertinence du projet au regard du contexte local,
- prise en compte des continuités écologiques et valorisation des trames vertes et bleues,
- prise en compte du paysage et de l'environnement (point de vue global, point de vue du riverain, point de vue du milieu associatif, point de vue de l'utilisateur),
- modes d'exploitation et/ou d'entretien prenant en compte la biodiversité ou la proximité de zones d'espaces naturels,
- sensibilisation du personnel impliqué (privés et public),
- sensibilisation des usagers, et qualité de la communication (amont et aval),
- sauvegarde des espèces et des habitats durant la phase de travaux.

La qualité des dossiers<sup>2</sup> est à signaler, même celle de ceux qui ne sont pas retenus par le jury.

---

<sup>1</sup>Docteur en biogéographie, membre permanent du Conseil général de l'environnement et du développement durable au ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie. Il a été directeur régional de l'environnement de 1991 à 2007

<sup>2</sup> Téléchargeables sur [www.idrrim.com](http://www.idrrim.com)

# Les lauréats

## Pour la catégorie « paysages et biodiversité »

### La société concessionnaire COFIROUTE

La société a rénaturalisé un étang de Sologne de 6,5 hectares situé dans les emprises de l'autoroute A 71, dans le Loir-et-Cher. Deux ans d'études ont été nécessaires pour déterminer les aménagements à réaliser (déboisement sélectif, étrépage du sol, rénovation de la bonde, reprofilage des berges etc.) en partenariat avec les services de l'État, le conservatoire national botanique du bassin parisien et en concertation avec les associations. Un suivi est en cours et montre le succès de l'opération après restauration de cette zone humide. Selon le Conservatoire botanique, ces nouvelles conditions justifieraient que l'étang figure dans le recensement des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de la région Centre. Le personnel de l'entreprise a été impliqué dans ce projet.

Le jury a voulu récompenser la remarquable réhabilitation écologique de cet étang solognot.

Contact : [olivier.bordry@cofiroute.fr](mailto:olivier.bordry@cofiroute.fr)

## Pour la catégorie « Continuité écologiques »

### La direction inter-départementale des routes Ouest (DIR Ouest).

Ce service de l'État, dans le cadre du « programme de modernisation des itinéraires routiers », veut mettre en place sur le bassin versant de la Ria d'Étel dans le Morbihan, un projet d'aménagement de 8 ouvrages hydrauliques sur-dimensionnés pour favoriser le passage sous la route des petits mammifères, tels que la loutre. Le diagnostic a été établi en liaison avec le schéma régional des continuités écologiques et en contribuant à l'élaboration de l'atlas des mammifères bretons au travers de relevés des collisions entre animaux et véhicules routiers.

Le jury a voulu récompenser le travail de formation et de sensibilisation des agents de la DIR et une campagne d'information des usagers de la route sur le sujet du rétablissement des continuités écologiques.

Contact : [katell.kerdudo@developpement-durable.gouv.fr](mailto:katell.kerdudo@developpement-durable.gouv.fr)

## Pour la catégorie « Sensibilisation et communication des acteurs, riverains et usagers »

### L'entreprise COLAS Rhône Alpes-Auvergne

Cette entreprise a mis en place une formation de ses équipes de chantiers aux problématiques des espèces invasives dans les travaux publics. Une première phase de formation impliquant la participation du Centre régional d'information et de suivi des plantes exotiques envahissantes (CRISE), expert en la matière, a eu lieu en théorie et en pratique auprès des opérateurs et agents intervenant sur le terrain. Une évaluation est en cours pour déterminer si cette action sera généralisée à l'avenir.

Le jury par ce prix encourage vivement la société à prolonger cette formation pour éviter la dissémination des plantes invasives dans le cadre des travaux publics.

Contact : [diane-marie.decombe@echangeurlyon.fr](mailto:diane-marie.decombe@echangeurlyon.fr)

### **Pour la catégorie « Entretien et gestion des infrastructures »**

#### **La société EIFFAGE et le Conseil général des Hautes Alpes (04)**

Le projet consiste à réhabiliter, sécuriser et améliorer un sentier piétonnier touristique de 12 km de long traversant une zone à forte valeur environnementale et patrimoniale (site classé, parc naturel régional du Verdon, réserve géologique, NATURA 2000 etc.). Il consiste en la reprise et la construction d'escaliers, de belvédères, de passerelles, de murets, de garde-corps et de terrassement.

Le jury a voulu récompenser le caractère innovant et original du chantier qui s'appuie sur un diagnostic rigoureux et un plan d'action concerté avec tous les partenaires intéressés qui va plus loin qu'une simple gestion du site. Les aménagements ont été réalisés pour mettre en valeur l'environnement sans le dégrader. Ainsi, certains accès conduisant à une dégradation de la nature par le public ont été supprimés.

Contact : [laure.martin@eiffage.com](mailto:laure.martin@eiffage.com)

### **Pour la catégorie « Petits projet mettant en œuvre le génie écologique »**

#### **La direction inter-départementale des routes Massif Central (DIR MC).**

Ce service de l'État, dans le cadre de l'entretien des « dépendances vertes » du réseau routier national, associe le Conservatoire botanique national du Massif Central pour le conseil, les suivis scientifiques et la formation de ses agents. Lors d'une formation, le Conservatoire a suggéré le réaménagement de deux boucles d'échangeur de 3 et 1 hectares sur l'autoroute A 75 pour les transformer en zones humides. Cette restauration consiste à recréer des mares et mouillères et à rétablir les conditions d'accès de la petite faune en améliorant les caractéristiques des ouvrages existants.

S'agissant d'un projet concerté avec l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, les services de l'État et la commune concernée, le jury a voulu récompenser le caractère original de ce projet d'aménagement et encourager sa réalisation.

Contact : [stephane.durand@developpement-durable.gouv.fr](mailto:stephane.durand@developpement-durable.gouv.fr)

Enfin, **un prix spécial du jury** a été décerné au **Conseil général du Nord** pour sa réflexion dans le cadre de l'élaboration du projet de contournement de Valenciennes. Celle-ci, à partir d'inventaires de la faune et de la flore et intégrant le schéma régional de cohérence écologique propose des mesures de compensation sur 100 hectares. Grâce à la taxe départementale d'aménagement (ex TDENS), le département acquiert et restaure le marais Faucourt et le marais Cavennes et aménage une voie verte entre ces deux cœurs de biodiversité. Il prévoit en outre de rétablir des continuités écologiques.

Le jury, à partir du dossier qui lui a été présenté, a voulu récompenser la démarche associant de nombreux partenaires et qui permet la reconquête d'une nature dégradée en milieu péri-urbain.

Contact : [audrey.vernon@cg59.fr](mailto:audrey.vernon@cg59.fr)

Les 15 dossiers complets sont téléchargeables sur le site de l'IDRRIM : [www.idrrim.com](http://www.idrrim.com)

Contact IDRRIM : [laurianne.rossi@idrrim.com](mailto:laurianne.rossi@idrrim.com)